Pinch'actuel

Journal de l'AIP No 55

Association des Intérêts de Pinchat décembre 2017

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Eudes Gautrot, Gilbert Poujoulat, Sophie Colliex, Catherine Schaffhauser, Marc Imhof et Marielena Gautrot

Rédacteur en chef : Stefano Moioli

Le billet du Président

Aménagement du carrefour situé au croisement du chemin Sur-Rang et du chemin de Pinchat

Dans le cadre de l'urbanisation des Grands-Esserts des mesures de mobilité sont prévues pour désengorger le réseau routier. La mise en service d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Veyrier-Village et le Rondeau de Carouge entrainera l'aménagement du chemin de Pinchat et des modifications du carrefour avec le chemin Sur-Rang. Dans sa nouvelle configuration le Chemin de Pinchat bénéficiera d'une priorité pour favoriser la circulation du BHNS.

Les conditions de visibilité actuelles rendent la régulation du carrefour avec un feu de circulation impérative. Avec le réaménagement du carrefour, et notamment grâce à la création d'un trottoir au débouché du chemin Sur-Rang, les véhicules pourront s'avancer suffisamment pour disposer de la distance de visibilité requise. Le bureau d'étude prévoit de supprimer le feu de circulation.

Certains de nos membres se sont émus de cette suppression, craignant pour la sécurité et l'accessibilité du chemin Sur-Rang. En effet il est évident que les véhicules rouleront plus vite sur le chemin de Pinchat élargi avec une voie supplémentaire pour le BHNS. Les charges de trafic seront aussi plus fortes qu'actuellement avec l'arrivée des habitants des Grands-Esserts.

Nous demandons la pré-installation de feux de circulation, facile à mettre en service si le carrefour s'avère dangereux et l'accès au chemin Sur-Rang difficile.

Si l'on installe un feu, le Département des Transports exigera de confiner les automobilistes sur les chemins annexes pour garantir les cadences du BHNS.

Il n'existe donc pas de solution idéale, la pré-installation de feux a le mérite de nous permettre de tester dans les conditions réelles et de laisser ouverte l'option avec feu si le carrefour libre s'avère problématique.

Jean-Eudes Gautrot, Président

CLAIR BOIS
FONDATION EN FAVEUR DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES

Envie d'offrir un objet unique ?

Chemin Henri-Baumgartner 5
1234 Vessy, Tél. : 022 827 89 00

laboiteacadeaux@clairbois.ch
Ouvert du lun. au ven. de 8h30 à 17h

La Boîte à cadeaux
BOUTIQUE DE CRÉATION ARTISANALE

La Trilogie du CEVA (Suite et Fin)

Après la présentation de Mme Caroline MONOD du proget CEVA lors de l'AG du 19 mars 2014 (Pinch'actuel No 48) et le dossier de la sortie de secours de La Tambourine (Pinch'actuel No 53), voici le dernier volet ayant trait à la Journée Portes ouvertes du 23 septembre 2017. Comme pour les précédents articles, nous allons nous concentrer sur le site Bachet – Carouge. Cette dernière journée d'ouverture au public avant son inauguration prévue en 2019 nous a permis d'apprécier les premières grandes finitions d'aménagement de la gare souterraine, et une centaine de mètres linéaires du tunnel de Pinchat, qui sera le plus long du parcours (6,4 km) avec ses 2'100 mètres.

Chaque entreprise concernée par ce gigantesque chantier nous a présenté son savoir faire et ses réalisations (Alpic Infra, Implenia, Losinger Wala, etc) dans les domaines qui lui sont propres.

Lutte contre le bruit

Bruits solidiens: une des préoccupations importantes du maître de l'ouvrage du CEVA a été la lutte contre le bruit, en particulier les bruits solidiens. Un bruit solidien se caractérise par la transmission de vibrations d'un corps solide à un autre. Dans le cas du passage d'un train, les vibrations se transmettent aux rails, puis au support du rail et finalement au terrain.

Mesures anti-vibratoires: des mesures pour limiter les bruits solidiens ont été prises à plusieurs niveaux. Dans un premier temps un élastomère a été placé sous les rails. Cette couche souple est une première "barrière" anti-bruit qui limite la transmission des vibrations des rails aux blochets situés à chaque extrémité des traverses.

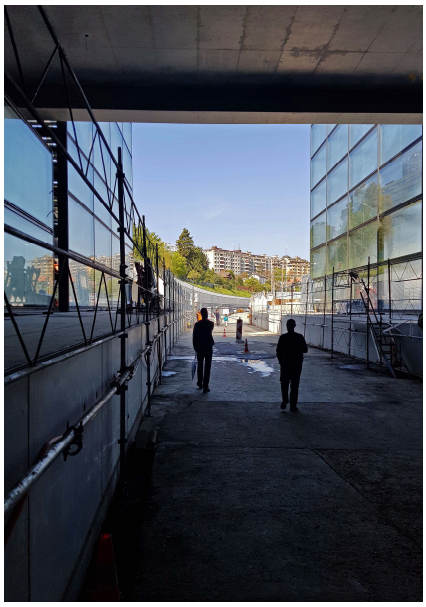

Le CEVA ne comporte pas de ballast. Les blochets des traverses sont encastrés directement dans la dalle qui les supporte. A ce niveau, la deuxième "barrière" anti-bruit a été mise en place sous forme d'une enveloppe de caoutchouc qui entoure les blochets et les sépare de la dalle. La dalle qui supporte les traverses et dont l'épaisseur peut atteindre une soixantaine de centimètres d'épaisseur est coulée sur le radier entre les parois des quais. Elle est elle-même séparée du radier et des parois par une couche d'élastomère de très haute qualité mise au point spécialement pour le CEVA. C'est la troisième "barrière" anti-bruit. Elle empêche les vibrations provoquées par les trains de se répercuter dans la structure des gares et in fine d'être ressentie à la surface.

Le soin particulier apporté à la lutte contre le bruit dans les gares et dans les tunnels du CEVA devrait garantir l'absence de nuisances sonores liées au fonctionnement des trains.

Coupe transversale sur dalle flottante

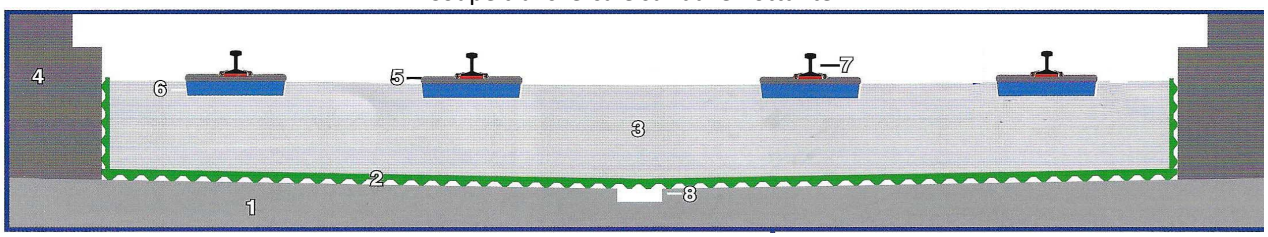

Légende: 1. Radier - 2. Elastomère - 3. Dalle flottante - 4.Paroi des quais - 5. Blochets - 6. Enrobage caoutchouc - 7. Rails - 8. Evacuation de l'eau

Source: Dossier technique du CEVA; pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site fort bien documenté sur **www.ceva.ch**.

Les photos ci-dessus donnent un bel aperçu de l'ouvrage en cours de finition (aperçu des quais et de la fosse à double voies, sortie du tunnel côté Lancy-La Praille).

Gilbert Poujoulat et Marc Imhof

Zone Réservée à Pinchat: l'AIP fait recours devant la Cour de Justice

Le Conseil d'Etat (CE) a rejeté notre opposition à la création d'une zone réservée à Pinchat. Ce n'est pas vraiment une surprise puisque le CE est juge et partie dans cette affaire. Nous avons donc logiquement décidé de faire un recours de procédure devant la Cour de justice. L'Etat de son côté a sollicité une prolongation de délai au 3 novembre 2017 qui lui a été accordée par la Cour de justice.

Entre le dépôt des oppositions et le recours devant la Cours de justice, un important développement a eu lieu au Parlement le 12 mai dernier. En effet, le Grand Conseil a introduit un nouvel article de loi relatif aux zones réservées. Celui-ci précise le point de départ du délai maximal de cinq ans fixé pour la validité d'une zone réservée. La nouvelle disposition est indéniablement positive, puisque la loi dit expressément qu'il n'est pas possible d'additionner les cinq ans de zone réservée et les deux ans de refus conservatoire.

Toutefois, la nouvelle disposition de la loi a également pour effet de donner formellement compétence au Conseil d'Etat d'adopter, à titre provisoire et pour une durée de cinq ans au plus, des zones réservées. On peut s'étonner que les députés aient voté à l'unanimité ce transfert de compétence au CE et craindre que ce dernier en fasse un usage abusif.

Cette nouvelle base légale confirme l'argument central de notre opposition, selon lequel le Conseil d'Etat ne disposait pas de la compétence de créer la zone réservée de Pinchat. La modification législative ne s'appliquant pas de manière rétroactive, le CE devra, si il persiste à vouloir créer une zone réservée à Pinchat, recommencer une nouvelle procédure au stade de l'enquête publique.

Le feuilleton de la zone réservée continue et nous défendons encore et toujours l'égalité de traitement des propriétaires ainsi que la garantie de la propriété privée.

Jean-Eudes Gautrot, Président

Vous pouvez suivre les activités l'**AIP** sur notre site web www.aip-pinchat.ch, ainsi que sur notre page Facebook de l'Association des Intérêts de Pinchat.

Café de la Réunion

Caroline Laporte-Alderson
& Patrick Laporte
2, chemin Sous-Balme - 1255 Veyrier

tél. 022 784 07 98
www.restaurant-reunion.ch
info@restaurant-reunion.ch
Fermé samedi à midi, dimanche et lundi

Qu'est-ce qu'une chenille processionnaire ?

L'insecte adulte est un papillon qui naît durant l'été et qui va déposer ses œufs dans les endroits bien exposés des arbres comme la cime ou l'extrémité des branches. Dès leur éclosion, 30 à 45 jours plus tard, les larves qui muent 5 fois avant d'atteindre la taille de 4 centimètres, commencent à dévorer les aiguilles des résineux dans lesquelles elles s'installent. Elles se mettent à tisser des nids de soie qui deviennent de plus en plus denses afin de se protéger de l'hiver car elles y restent cachées, ne sortant que brièvement pour s'alimenter. **C'est le moment propice pour les faire enlever.**

Au printemps, toutes les chenilles d'un même cocon quittent leur nid, se déplacent en file indienne, formant un serpent plus ou moins long. Elles vont s'enfouir dans le sol afin d'effectuer leur métamorphose en papillon. Ceux-ci sortent de terre, s'envolent, s'accouplent, le mâle meurt, les femelles pondent juqu'à 220 œufs avant de mourir à leur tour.

Ce lépidoptère est dangereux !!!

Pour l'homme, car lorsqu'elle se déplace dans nos jardins en mars-avril, elle possède à ce stade de sa croissance un « appareil urticant » composé de micropoils (minuscules dards empoisonnés) qui sont projetés en l'air lorsqu'elle se sent en danger. Leur caractère fortement urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires qui peuvent avoir d'importantes conséquences si les poils ne sont pas rapidement enlevés.

Ne jamais manipuler un nid, faire immédiatement appel à un jardinier bien équipé.

Pour les animaux et tout particulièrement pour le chien. Si celui-ci est atteint à la langue (qu'il peut avoir utilisée pour lécher les démangeaisons de son corps), il doit être rapidement soigné à fortes doses de cortisone, sinon il risque une nécrose de la langue et ne pourra plus se nourrir. Il faut rincer la langue et la bouche du chien avec de l'eau claire, sans frotter car cela briserait les poils urticants et libérerait plus de toxines, aggravant ainsi l'état de l'animal.

Pour les arbres également. Comme les chenilles se nourrissent des aiguilles, cela peut conduire à un affaiblissement important de certaines espèces de pins (parasol, d'Alep, maritime, d'Autriche, blanc, laricio, sylvestre ou cèdre de l'Himalaya), mais aussi de feuillus tels le chêne et parfois sur le noyer. Elles explorent toutes surfaces à proximité de ces essences.

Comme il n'existe pas de frontière pour les chenilles et par respect pour vos voisins, **soyez vigilants**.

Catherine Schaffhauser

La grillade de Pinchat 2017 fut un grand succès !

La traditionnelle grillade de quartier organisée par l'AIP a eu lieu le 16 juin dernier dans le cadre de l'école de Pinchat.

La météo aidant, la fête fut très belle. Entre membres et non-membres de l'AIP, entre jeunes et moins jeunes, la bonne humeur était de mise.

Un grand merci aux nombreux participants d'avoir voulu partager ce moment de convivialité et merci aussi aux organisateurs et bénévoles qui ont mis sur pied cette soirée .

Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour le mois de juin prochain.

Stefano Moioli

Crédit photos: Valérie Bajot

L'opinion des habitants: le Pinch'actuel souhaite ouvrir ses colonnes aux opinions des habitants de notre région (les personnes intéressées peuvent s'adresser à la rédaction). Pour inaugurer cette rubrique, Madame Marielena Gautrot nous propose son texte sur les Grands Esserts.

Projet des Grands Esserts: le respect de la volonté populaire

En application de la décision de la Cour de justice, le Conseil municipal de Veyrier a voté le 10 octobre 2017 à l'unanimité, l'élaboration d'un seul Plan Localisé de Quartier (PLQ) pour la première phase du projet qui prévoira au total 1200 logements. La commune respecte enfin une des exigences principales de l'initiative populaire « Pour un développement cohérent et responsable des Grands Esserts ».

Le comité d'initiative représenté par les Vert'libéraux et le PLR avait fait appel devant la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Il considérait que la commune avait dénaturé le contenu de l'initiative lors d'une première mise en oeuvre votée par les élus en début d'année. La Cour de justice leur a donné raison sur cet élément spécifique le 30 août dernier, une belle leçon de droit politique.

Rappel des faits

L'initiative a récolté en un temps record près de 1300 signatures lors de son lancement en décembre 2014. Elle a été validée par le Conseil d'état en juillet 2015, et acceptée par les Conseillers municipaux en avril 2016. Elle demande l'élaboration d'un seul PLQ pour permettre la réalisation des premiers logements simultanément avec la construction du centre commercial. Ceci afin d'assurer des recettes fiscales suffisantes à la commune et d'améliorer l'offre commerciale pour les 11'000 habitants de Veyrier plus ceux qui s'installeront dans avec les nouveaux logements. L'initiative demandait aussi des mesures de mobilité efficaces et qu'une priorité soit accordée aux habitants de la commune lors des attributions des logements aux Grands Esserts.

L'élaboration de ce seul PLQ entrainera selon la loi Fédérale une étude d'impact global complémentaire sur l'environnement, une nécessité pour un projet de cette envergure. Les conséquences pour la nature, les nuisances sonores, l'accroissement de la mobilité vont enfin être étudiés en tenant compte de l'échelle du projet. Cela permettra de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir une qualité de vie optimale pour les habitants concernés par ce développement.

La réalisation par étapes et le morcellement des PLQ proposés par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) n'aurait pas permis cette étude complémentaire.

Les initiants s'attendent maintenant à ce que l'Etat respecte la volonté populaire et celle de la commune en lançant un projet de développement cohérent et responsable aux Grands Esserts.

Marielena Gautrot

FIDUCIA-INTERGEST S.A.
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE

Comptabilité • Fiscalité • Révision

FIDUCIA-INTERGEST S.A.
Rue Joseph-Girard 24 • CH-1227 Carouge • Tél. +4122 310 55 00 • Fax +4122 310 55 02
www.fiducia-intergest.com • mail@fiducia-intergest.com

Le coin des artistes: le Pinch'actuel souhaite ouvrir ses colonnes aux artistes, auteurs, créateurs, peintres de notre région (les personnes intéressées peuvent s'adresser à la rédaction). Pour inaugurer cette rubrique, l'écrivaine Sophie Colliex nous propose son texte "Automne".

Automne

Le ciel gris et les frimas font leur réapparition sur le Genevois. Les feuilles se décolorent et chutent. Les regards ne se portent plus à la cime des arbres, comme à la belle saison, mais s'abaissent vers la terre mère. La Nature se prépare au sommeil de l'hiver.

Les fruits de la fin de l'été, les pommes et les poires sont cueillis. Les jus pressés. La vendange terminée. Cependant… triste, l'automne ? J'appréhende l'hiver, c'est vrai. Mais la nature n'est jamais aussi somptueuse, éclatante de couleurs qu'au moment de s'endormir. Son message est presque triomphal. Le monde végétal jette des flammes, comme s'il était fier d'avoir, cette année encore, si bien rempli sa mission de nourrir le vivant.

Et nous ? Etres de la nature, nous vivons au rythme des saisons. Après les éclosions du printemps et l'intense activité de l'été, voici venu le moment des récoltes, des bilans, des replis sur soi. Il est temps d'agréger à nos corps et nos âmes ce que nous avons produit et vécu.

Vivre en automne, c'est me brûler les doigts en saisissant un cornet de châtaignes grillées -un de mes plus grands bonheurs au pays des feuillus. Admirer la féerie des cucurbitacées, découvrir les topinambours et autres légumes d'antan chez les maraîchers. Cuisiner des gâteaux aux pommes, faire sauter des chanterelles. Retrouver le contact de la laine et du cuir. Râler lorsque le chêne déverse sur mon capot de bagnole une cargaison de glands. Ne plus me fier aux rayons du soleil pour me lever à six heures. Evider une courge à la cuiller, y creuser des yeux et un rictus diabolique. Puis ouvrir ma porte et donner des bonbons à tout un défilé de petits monstres, sorciers, vampires et autres ectoplasmes.

L'automne, un bain de couleurs, de saveurs, et de sensations.

Sophie Colliex, écrivaine
www.sophie-colliex.com

Le comité de l'AIP vous souhaite des

Joyeuses fêtes de fin d'année
et ses
meilleurs voeux pour 2018!

Association des Intérêts de Pinchat (AIP)

Cette association, indépendante de tout groupement économique, politique ou religieux, défend les intérêts des habitants du quartier de Pinchat et veille à protéger la qualité de son environnement.

Rejoignez-nous ! Plus nombreux, nous serons mieux entendus !

Pour ce faire, contactez:
Jgautrot@bluewin.ch

Cotisation: CHF 50.- par an.

Haie ou haie.... haies de thuyas ou laurelles ou bien haies vives ?

Pour favoriser la biodiversité, le canton de Genève propose une subvention aux propriétaires qui remplaceraient une haie de thuyas ou laurelles par une haie vive. Nous aborderons ce sujet en détail dans le Pinc'Actuel du printemps 2018 et vous donnerons toutes informations utiles pour demander la subvention.

Sophie Colliex et Marc Imhof

Haies de thuyas

Haies vives

HARSCH
The Art of Moving Forward

VOTRE ENTREPRISE DE DEMENAGEMENT EN SUISSE ROMANDE

Transport d'œuvres d'art | Déménagement | Relocation | Gestion d'archives

Rue Baylon 10 – 1227 Carouge – Tél. 022 300 43 00 – www.harsch.ch